



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2022

Le vingt-deux septembre deux mille vingt deux à vingt et une heures, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stéphane CARTEADO, Maire.

**Présents** : M Stéphane CARTEADO, M. Jean-Jules MORTEO, Mme Marie BEAUMELOU, M. Pascal VAUZELLE, Mme Sophie MOUQUET, M. Didier VAUCHEL, Mme Audrey MAZUREK, M. Abdel BABACI, Mme Rolande REBYFFE, Mme Alexandra MARGUERITE, M. Arnaud DUBOIS, Mme Marina LOOS, M. Nicolas LHERBIER, M. Thierry JOUE, Mme Ermelinda AMEAO, M. Fabien PIVETTE, Mme Ilda FELICIADE, Mme Corinne VASSEUR, Mme Nathalie JULIAT, M. Albert ALFANDARI, Mme Sophie LEVASSEUR, M. Christian MIGLIAVACCA, Mme Christine VISINE

**Absents ayant donné pouvoir** :

M François-Xavier DUBROUS pouvoir à Mme Marie BEAUMELOU  
Mme Valérie COLAROSSO pouvoir à M. Stéphane CARTEADO  
Mme Stéphanie LAFINE pouvoir à Mme Sophie MOUQUET  
M. Priam PUCA pouvoir à M. Jean Jules MORTEO  
M Philippe SCHOEFFEL pouvoir à Mme Sophie LEVASSEUR

**Absente non excusée** : Mme Nathalie CHABLE

### **N° 20222209-52 : Modification du tableau des Indemnités Maire et Adjointes**

Depuis le 1er juillet 2022, l'indice brut terminal de la fonction publique (indice 1027) servant de base au calcul des indemnités de fonction a été revalorisé (augmentation de 3,5%).

Ceci résulte de la réforme initiée par le Gouvernement et entérinée par le décret n° 2022-994 du 7 juillet 2022 portant majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation.

Lors d'une revalorisation du point d'indice de la fonction publique, le montant de l'indemnité des maires et les taux plafonds des indemnités des autres élus municipaux sont automatiquement augmentés.

Compte tenu du fait que la délibération n°20222104-21 du 21 avril 2022 mentionnait des montants en euros, l'augmentation du montant des indemnités de fonction au 1er juillet 2022 ne se fait pas automatiquement. Une nouvelle délibération doit donc être prise en conséquence.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-2, L2122.4, L2122.10,

**Vu** la délibération n°20222104-21 du 21 avril 2022 portant modification du tableau des indemnités du Maire et des Adjointes,

**Considérant** l'obligation de respecter l'enveloppe indemnitaire globale composée du montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au maire et aux adjoints en exercice,

**Considérant** qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des adjoints, des conseillers municipaux et (le cas échéant) du maire, à sa demande, pour l'exercice de leurs fonctions dans la limite des taux maxima fixés par la loi,

**Considérant** que le Maire a clairement exprimé sa volonté de bénéficier d'une indemnité inférieure au taux maximal,

**Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**DECIDE D'ATTRIBUER** mensuellement, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022, les indemnités de fonction Maire, Adjoints et conseillers municipaux délégués comme indiquées dans le tableau ci-dessous.

	<b>Taux en % de l'indice 1027</b>
Maire	53,70
Adjoint 1	20,66
Adjoint 2	20,66
Adjoint 3	20,66
Adjoint 4	20,66
Adjoint 5	20,66
Adjoint 6	20,66
Adjoint 7	20,66
Adjoint 8	20,66
1 <sup>er</sup> Conseiller délégué	6
2 <sup>ème</sup> Conseiller délégué	6

**DIT** que ces indemnités suivront l'évolution des traitements de la fonction publique.

**DIT** que l'ensemble de ces indemnités est attribué dans le respect de l'enveloppe indemnitaire globale.

Accusé de réception- Préfecture

095-219501343-20220922-20222209DEL52

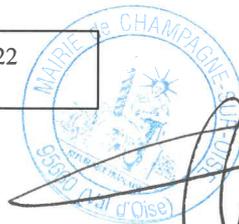
Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : le 27 septembre 2022

Publication : le 27 septembre 2022

Pour extrait certifié conforme,  
Champagne-sur-Oise, le 23 septembre 2022

Le Maire,



  
Stéphane CARTEADO

Date de convocation : 16/09/2022

Nombre de membres :

En exercice : 29

Présents : 23

Votants : 28

Dont pouvoirs : 5